heures de macération, je portai le tout à ébullition pendant trois heures entières. Le filtrat de nouveau sur laine de verre de façon à séparer toute trace de l'ancien filtre avec la liqueur obtenue.

Si ma vérification avait donné de l'or, il se trouvait nécessairement dans la dernière liqueur obtenue et il importait de le caractériser qualitativement pour le moins.

Pour cela j'essayai les différents réactifs classiques et voici les résultats obtenus : 1. Acide oxalique (précipité pailleté). Chlorure d'étain (précipité rose pêche). 2. Sulfate fer (Noir brillant métallique). Ammoniaque (coloration jaunâtre), formol (coloration bleutée assez faible); CO 3 NA 2 CO3 K2 (coloration faible après ébullition). KOH, Na. OH (coloration jaunâtre et trouble.

Ces réactions sont assez caractéristiques et prouvent bien l'existence dans la dernière liqueur d'un métal que si l'on ne veut pas OR on doit placer cependant bien près.

En termes de chimiste officiel, je dirai que ce métal obtenu doit être l'isotope parfait de l'or. Je dois reconnaître que cette vérification fut refaite plusieurs fois par moi, et j'ai observé que :

1° La production d'or est fonction de la rapidité avec laquelle le chaleur nécessaire est atteinte. 2° Elle est également fonction de l'obturation plus ou moins hermétique du creuset. Un creuset fermé le plus parfaitement possible donnant des résultats supérieurs; 3° L'obtention de l'or n'e pas toujours été régulière, j'ai fait des vérifications absolument stériles et j'ai conclu à un défaut de montage.

Je crois qu'il doit y avoir une température optima et maxima à ne pas dépasser et que les conditions extérieures de pression et d'électricité doivent avoir une importance considérable. Je me propose d'ailleurs de revenir là-dessus plus tard.

Après avoir procédé à la vérification exposée plus haut, j'ai voulu plus tard procéder à la vérification du dernier procédé de M. Jollivet Castelot. Pour cela j'ai fait l'essai suivant en m'entourant des mêmes précautions afin d'éviter toute manipulation suspecte pouvant introduire des particules étrangères dans le creuset ou dans les liqueurs.

Les corps ayant servi dans cet essai sont : Argent : 10 parties ; Etain : 3 parties ; Sulfure Arsenic : 3 parties ; Sulfure Antimoine : 3 parties.

Après avoir opéré comme précédemment, l'obtins après dosage quantitatif cette fois une quantité d'or correspondant à 0 gr. 05 par gramme d'argent employé. Voilà je crois une jolie proportion.

J'ai écrit cela, afin que M. Jollivet Castelot puisse le publier s'il le juge bon et profitable. C'est bien là ce que j'ai fait et obtenu. Je ne souhaite qu'une chose c'est qu'il y ait beaucoup de personnes pour refaire ces essais, je suis persuadé que les résultats qu'elles obtiendront correspondront aux miens.

Les NOUVELLES CONDUITES INTERIEURES CITROËN

VOIR EN DERNIÈRE PAGE

Le gala radiophonique du "Réveil du Nord"

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Puis M. DEJAMBE, violoncelliste de l'orchestre Aeolian, exécuta en maître de l'archet « Sur le lac » de Benjamin Godart, et Passepied, de Grétet.

D'une voix chaude et preuante, M. VERCOUTERE, tenor soto du Choral des XXX, de Lille, chanta l'Attaque du Moulin (Adieux à la Forêt de Bruneau), ainsi que le célèbre « Air de Jean » d'Hérodiade.

Agé de 17 ans, seulement, M. ALLYNS, hautboiste solo de l'Harmonie Municipale de Croix est un artiste dans le plein sens du mot. Il la prouve en interprétant en virtuose le concertino de Guilbaud et la « Fantaisie Caprice » de Dallier.

Dix minutes de rare et de franche gaîté, avec notre ami et collaborateur, le chansonnier patoisant lillois Auguste LABBE. Sa « Semaine Humoristique » du *Réveil du Nord* n'a pas manqué de satisfaire les sans-filistes, qui, au coin du feu, ont pu entendre parler par un mellra le her petois du terroir.

Que dire aussi du célèbre « Air des Clochettes » de Lakmé, chanté par la ravissante artiste qu'est Mlle Niny ROUSSEL, première chanteuse légère au Grand Opéra de Lille. Avec sa voix de cristal, Mlle Niny ROUSSEL, déjà si aimée du public lillois, nous est revenue supérieure à elle-même. Que de triomphes en perspective pour la saison théâtrale qui commence !

Digne complément de Mlle Niny ROUSSEL dans un tel programme, M. MAUBEUGE, première basse chantante au Grand Opéra de Lille, lui aussi, détaille de sa voix grave et harmonieuse, les célèbres « Stances de Lakmé » rôle de Nilakantha) un vrai régal. Encore un artiste de tout premier plan qu'on aure plaisir à applaudir aux galas de notre belle scène lilloise.

Félicitations aussi à Mme Marthe HAYEM, pianiste répétitrice du Grand Théâtre, qui apporta aux artistes de M. Fradv le concours précieux de son beau talent.

Une dernière audition : Mlle Marie-Louise VERDIER, modulant le célèbre menuet de Paderewski, le tout entrecoupé des dernières informations de presse de notre journal.

N'est-ce pas un vrai gala que nous avons donné à tous les amateurs de T. S. F., l'art noble nouveau.

Remerciements à tous

Après une telle soirée, nous nous devions de remercier chaleureusement tous ceux qui nous avaient si puissamment aidés dans l'œuvre que nous poursuivons.

Notre directeur M. Eugène GUILLAUME a fit de grand cœur en félicitant chacun et en exprimant le vœu de voir le poste « R. P.T.T. Nord » aller toujours vers de plus belles destinées.

On sabla le champagne. Des fleurs furent offertes aux artistes et c'est au cri de « Vive Radio P. T. T. Nord » que se termina la soirée.

Des félicitations

Pendant l'audition, et durant une bonne partie de la nuit, les coups de téléphone n'ont cessé de nous pervenir, nous apportant les félicitations des « heureux » qui avaient écouté notre concert.

C'est pour nous une grande satisfaction, certes.

Néanmoins, nous serons malgré tout reconnaissant à nos lecteurs qui voudront bien nous transmettre leurs impressions et nous signaler les améliorations susceptibles d'être apportées à l'organisation de nos soirées. C'est de tout cœur que nous tiendrons compte des observations qui nous seront faites.

Les soirées de gala du « Réveil du Nord » seront impeccables, dignes de tout ce que nous organisons.

La politique régionale

Pour les élections législatives de 1928

M. DELESALLE, DEPUTE DU NORD CANDIDAT DANS LE PAS-DE-CALAIS

On nous informe de Montreuil (Pas-de-Calais) :

« Bien que l'on parle officieusement des candidatures de MM. Gervais, ancien sous-préfet de l'arrondissement de Montreuil ; Poupart, conseiller général du canton de Campagne ; Corne, président de la Société d'Agriculture ; Ledoux, conseiller général du canton d'Hesdin ; Abrami, député de Boulogne et un socialiste de Paris, pour les élections législatives de 1928 dans l'arrondissement de Montreuil il n'y en a pour l'instant qu'une, annoncée officiellement, celle de M. DELESALLE, député du Nord qui a commencé sa campagne en écrivant aux élus de l'arrondissement pour leur faire part de sa visite prochaine. »

L'AFFAIRE TROPPMANN

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

» Il appartient à une famille modeste, pauvre, misérable même, TROPPMANN a vu toutes ces misères. Son cœur en a été blessé et s'est révolté contre la Société qui lui faisait un pareil sort. Il a été envoyé jusqu'à quatorze ans à peine, dans une petite école, et il a traversé ces premières années de la vie sombre, soucieux. A quatorze ans, à cet âge où l'enfant s'amuse, il rêvait, il rêvait fortune, alors que d'autres se livrent aux dissipations de son âge, lui se perdait dans sa chimère favorite.

» Il a quitté cette petite école de village, il a travaillé et vous savez ce que vous ont dit les témoins ? Des plaisirs ? Non, pas un dans sa vie. Des distractions du cœur, des épanchements, des amourettes de village ? Jamais ! Le cabaret, des relations avec des camarades ? Pas davantage ! Il semble vivre avec son idée fixe, la fortune ; il s'est laissé appeler par ce mirage trompeur qui devait l'égarer.

» M. le Procureur général vous a lu les déclarations de ses témoins, je les prends à mon tour. Que rapportent ces témoins ? TROPPMANN a dit : Ah ! si j'avais seulement 500 fr., j'aurais bientôt 500.000 fr. ; j'ai un secret, mais je garde avec soin cette invention, les hommes sont méchants, ils m'en dépouilleraient. En effet, il travaillait seul dans cette école, il savait lire, il achetait des livres de science. Il étudiait la chimie et faisait ces découvertes qui ont étonné l'honorable et habile expert M. ROUSSIN.

» Et puis, il se perdait dans des lectures fâcheuses, dangereuses pour lui, les romans lugubres, ceux qui entassent le plus de misères et d'horreurs, il les préférait aux autres. Il disait à un témoin qu'il affectionnait la lecture du « Juif-errant » ; plus tard, il parlait à un autre, à Dourson, dont vous avez entendu hier l'intéressante déposition, lue par M. le Président, et lui tenait ce propos caractéristique : « Celui qui a lu beaucoup de romans et les a dans sa tête, s'endort avec, mais celui qui n'en lit qu'un seul a une idée fixe ».

» Voilà l'homme, l'enfant, l'adolescent, comme vous voudrez l'appeler, sombre, taciturne, perdu dans ses rêves d'opulence et se nourrissant de ses lectures. Et dans cette vie si triste, si solitaire et en même temps si remplie, son cœur est resté pur, il a gardé l'amour de la famille... Ah, si vous voulez des larmes dans ses yeux secs, si vous voulez qu'il fonde en eau à l'instant, vous n'avez qu'à lui parler de sa mère, sa mère pour lui, c'est le pôle de son existences... »

(TROPPMANN, à ce moment, pleure et se cache le visage sous la barre).

Et l'avocat du monstre continue chaleureusement sa plaidoirie. Il dit que la vérité tout entière n'est pas connue :

« Est-ce que vous croyez, ajoute-t-il, que le monde entier, qui a trémi au récit de ces crimes, sera satisfait si une tête tombe et s'il croit que tous les coupables ne sont pas saisis ? »

Et c'est là-dessus que roule tout le système de défense de Me LACHAUD :

« Il a dix-neuf ans et il a fait huit cadavres, et la plaine de Pantin en a été peuplée par lui seul ? Non, ce n'est pas possible...

» S'il en est ainsi, ce serait un fou criminel. S'il a des complices, s'il a mêlé ses mauvais instincts aux mauvais instincts des autres, s'il s'est trouvé en communauté avec d'autres scélérats, c'est possible, ils se sont soutenus les uns par les autres ; mais s'il est seul, on ne peut pas le considérer comme un être humain, il y a quelque chose qui manque dans l'être moral.

» Et ce livre du « Juif-errant », sa lecture favorite, ordinaire ; la fortune de RENNEPONT, 212 millions convoitée par RODIN qui, pour l'avoir fera disparaître la famille entière. Voilà le livre de ses nuits et de ses jours, son idée fixe. Un massacre de huit personnes... C'est la folie, la folie criminelle. Si vous avez affaire à une bête féroce, il faut la museler et non la tuer. (Murmures dans l'auditoire).

» C'est ma conscience qui parle, s'écrie le défenseur, et quand j'ai l'honneur d'accomplir un devoir, je plains ceux qui ne me comprennent pas ! »

Le défenseur fait connaître cette création anglaise de la séparation des fous criminels d'avec les fous ordinaires ; en France, on les confond encore. Il cite un ouvrage qui rappelle trois régicides déclarés fous criminels par le Conseil de la Couronne, avec l'assistance des hommes de science les plus compétents du pays :

« Oh ! je comprends ce que l'on pourra dire, il a commis huit assassinats et il ne peut échapper au châtiment suprême. Une conscience honnête, irréprochable, peut s'impressionner à ce point de vue du sang, qu'elle ne voie plus que la vengeance. Messieurs, ce ne sont pas là les consciences des juges ; les juges, après avoir contemplé les victimes, savent se détourner vers l'accusé et lui dire froidement : « Qui es-tu ? D'où viens-tu ? Pourquoi es-tu aussi pervers ? »

Le défenseur, sans discuter la question de la peine de mort, cite un extrait de la séance du Sénat, dans laquelle a été discutée une pétition de M. Charles LUCAS, Membre de l'Institut, qui demande que les exécutions soient faites dans l'intérieur de la prison. Le rapporteur avait conclu au renvoi de la pétition à M. le Garde des Sceaux, et la proposition n'a été repoussée que par cette considération que l'abolition de la peine de mort est une question toujours à l'étude à la Chancellerie et que la solution n'en est qu'ajournée.

« TROPPMANN me disait aujourd'hui, ajoute l'éloquent défenseur, si je suis condamné à mort, je me pourvoirai, non pas pour prolonger ma vie, je n'y tiens pas, mais pour donner le temps de découvrir la vérité. Cet homme mort, comment trouverez-vous les autres coupables ? Vous désarmez la Société !...

» Vous ferez ce que j'ai fait, Messieurs, vous ne vous inspirerez que de votre devoir, tant pis pour ceux qui ne s'inclineront pas devant votre verdict, ils manqueront de respect à la Justice. J'espère en vos consciences, j'espère en vos raisons et je m'assieds, débarrassé du poids de ce désespoir profond dont je me suis senti un instant accablé, après avoir entendu les réquisitions du Ministère public ».

***Pour suivre :* Condamné à mort !**

NOMBREUSES VICTIMES DE LA MUTINERIE AU MEXIQUE

De New-York : Selon des nouvelles parvenues de Nogales, 19 rebelles mexicains ont été tués et 20 blessés dans un combat qui a eu lieu à Jalisdo. Tous les officiers rebelles capturés dans la bataille de Torreon, ont été exécutés à la pointe du jour.

Le train se dirigeant vers Mexico, aurait été attaqué près de Texcoco et les voyageurs dévalisés. A la suite de cette nouvelle, le Président Calles, l'ancien président Obregon et le Ministre de la Guerre, ont tenu une conférence qui a duré toute la nuit, à l'issue de laquelle les forces aéronautiques ont reçu l'ordre de se tenir prêtes à entrer en action immédiatement.

AU CONSEIL GENERAL DU NORD

Plusieurs vœux et projets d'intérêt général

Après la nomination des membres de sa Commission départementale et de celle du Budget, le Conseil a émis un vœu de M. Inghels demandant le rapatriement, aux frais de l'Etat, des originaires du Nord partis en Nouvelle-Calédonie pour la plantation du coton et sollicitant leur retour.

L'Assemblée s'est prononcée pour le relèvement du taux des allocations aux familles des réservistes nécessiteux et l'augmentation du nombre des bénéficiaires.

A la demande de M. Bourdon, M. le Préfet a été invité à présenter à la prochaine session un projet de création dans le Nord d'un centre anticancéreux.

Des mesures pratiques ont été adoptées pour l'amélioration des services des Enfants assistés, puis l'Assemblée a de nouveau affirmé sa volonté de voir reconstituer à voie normale le chemin de fer dit du « Groupe du Sud », réclamé par les populations de l'Avesnois et du Cambrésis.

Les grandes commissions

La séance publique s'est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. POTIE, entouré de M. LE PREFET et de M. DEMESMAY, secrétaire.

Comme la veille, les conseillers sont nombreux.

Par vote à bulletin secret, on procède à la nomination des membres de la *Commission départementale*. Sont élus : MM. Blondé, De Lagrange, Demolon, Grard, Clément, Conem, Inghels, Le Glay.

A mains levées, sont ensuite nommés membres de la *Commission du Budget* : MM. Bléman, Cantineau, Crépy-Saint-Léger, De Lagrange, Delecourt, Demolon, Mahieu, Rémy, Scalbert, Sénéchal, Verdavaine.

La direction de l'Institut Industriel du Nord

Comme membre du Conseil d'administration de l'Institut Industriel et comme conseiller général puisque l'Institut industriel est un établissement départemental, M. Roger SALENGRO estime qu'il est souhaitable que le successeur de M. Grimpret à la direction de cet établissement soit, non plus a priori l'ingénieur en chef, mais un technicien ayant fait la preuve de ses aptitudes pédagogiques.

Répondant au maire de Lille, M. le PREFET déclare qu'il ne manquera pas de tenir compte de cette suggestion lors de la nomination du nouveau directeur de l'I. D. N.

Les allocations militaires

M. Robert DESCAMPS rapporte plusieurs vœux visant les allocations aux familles des réservistes appelés à faire une période d'exercices. Un de ces vœux présentés par MM. GONIAUX et FOUCAUT demande notamment que les allocations soient accordées à tous les réservistes non assujettis à l'impôt sur le revenu.

Au nom du Bureau M. R. DESCAMPS donne un avis favorable à ce vœu. Il propose en outre le relèvement du taux des allocations et demande que tous les demandes justifiées de sursis d'appel soient prises en considération.

M. PARSY signale que le nombre des bénéficiaires d'allocations pris parmi les nécessiteux est fixé à 24 pour cent par canton. En raison de la densité de la population de notre département, il voudrait que ce pourcentage fût sensiblement augmenté. Il conclut en demandant d'augmenter le nombre des bénéficiaires et le taux des allocations pour tous les réservistes nécessiteux du département du Nord.

MM. FOUCAUT, WAXIN, REMY, MERCIER, GRARD interviennent successivement dans le même sens et font valoir leurs arguments.

M. le PREFET assure qu'il s'efforcera de donner satisfaction aux diverses réclamations qui viennent de se produire.

Le rapport de M. R. DESCAMPS, complété par les observations présentées, *est ensuite adopté à mains levées.*

Contre le saturnisme

Le Conseil général adopte un vœu de M. Roger SALENGRO tendant à ce que le Gouvernement dépose et à ce que le Parlement vote un projet de loi interdisant l'emploi des émeux à base de sels de plomb dans l'industrie de l'émaillage sur métaux, fôle, fer et fonte.

Nos émigrés en Nouvelle-Caédonie

M. INGHELS se fait l'écho du cri de détresse d'un certain nombre de travailleurs de notre région, attirés par l'appât d'un gain possible dans le défrichement des terres en Nouvelle-Calédonie et le plantation du coton et qui, aujourd'hui, ayant épuisé toutes leurs économies, se trouvent sans ressources, réduits à la misère. Ces malheureux n'ont qu'un désir : revenir dans le Nord, mais ils ne peuvent payer leurs frais de retour.

M. Inghels prie le Conseil d'émettre le vœu que le Ministre des Colonies intervienne d'urgence pour faire rapatrier aux frais de l'Etat les émigrés à la Nouvelle-Calédonie qui sollicitent leur retour.

Ce vœu, rapporté avec avis *très favorable* par M. PARSY, *recueille une approbation unanime.*

La lutte contre le cancer

M. BOURDON a déposé une motion, longuement et fortement motivée, demandant à l'Administration préfectorale de présenter à la prochaine session un projet de création dans le Nord d'un centre anticancéreux, avec clinique et traitement approprié pour combattre le cancer qui fait, avec la tuberculose, de terribles ravages dans notre population.

M. PARSY, au nom du Bureau, demande à l'Assemblée d'approuver la motion de M. Bourdon.

M. Roger SALENGRO fait connaître que le Conseil général peut compter sur le concours de la Ville de Lille. Ce qui compte pour lui, c'est moins le comité d'organisation que le résultat : centre de traitement et de propagande anticancéreuse.

Le maire de Lille annonce ensuite que le Conseil de l'Université délibèrera dans la soirée sur le problème. Il a la certitude qu'une solution heureuse interviendra dans le plus bref délai.

M. COUTEAUX appuie avec vigueur la proposition de M. Bourdon et insiste sur la nécessité d'une prompte réalisation.

La proposition de M. Bourdon *est adoptée à l'unanimité.*

Les enfants assistés

M. DEGROOTE donne lecture d'un rapport constatant que l'établissement des Enfants assistés, à Esquermes, fonctionne dans d'excellentes conditions, sous l'habile direction de M. Lespinasse. Des améliorations sont toutefois nécessaires pour répondre aux besoins nombreux et complexes du service. Le rapporteur propose le vote d'un crédit de 1.300 francs pour l'installation d'un chauffage central électrique, dans les crèches et d'augmenter de 5.000 francs les frais de voyages d'inspection des enfants placés dans les familles.

Les propositions du rapporteur, comportant en outre un relèvement du crédit général *sont adoptées sans opposition.*

Le Conseil générer, nomme ensuite une Commission de contrôle composée de MM. Bourdon, Debève, Huyghe, Waxin, Degroote.

Le Groupe du Sud

On sait que dans sa dernière session le Conseil général a décidé de poursuivre les acquisitions de terrains nécessaires à la reconstruction à voie large du chemin de fer dit : « Groupe du Sud » détruit par la guerre. La recherche des promesses de vente amiable a été entreprise sur la ligne de Solesmes à Landrecies. Les indemnités acceptées par les propriétaires n'ont rien d'exagéré et l'on ne peut guère espérer de meilleurs conditions en recourant à un jury d'expropriation.

Au nom du Bureau, le rapporteur M. SEYDOUX après avoir affirmé la volonté du Conseil général de réaliser la réforme projetée, propose d'autoriser M. le Préfet à exproprier les propriétaires qui n'auraient pas consenti à un arrangement amiable. Il demande en outre d'inviter M. le Préfet à entrer en relations avec la Compagnie du chemin de fer du Nord pour la prochaine exploitation du réseau du Sud du département. En attendant la reconstruction à voie normale et la mise en service du réseau, le département accorderait une subvention à une Compagnie d'autobus assurant le transport des voyageurs dans la région du Cambrésis et de l'Avesnois dépourvue de chemin de fer.

M. MAHIEU, dans une intervention très écoutée, insiste sur la nécessité de reconstruire à voie normale le Groupe du Sud et expose le projet établi par M. l'ingénieur en chef du département.

M. LOUCHEUR s'associe à M. Mahieu pour demander le reconstitution à voie large d'un réseau indispensable à la vie économique des populations du Sud de notre département.

M. BOURDON remercie le la Bureau et en particulier MM. Mahieu et Loucheur de leurs déclarations.

M. SCALBERT ne se montre pas partisan de la réforme réclamée, ce qui lui vaut une réplique ironique de M. Irénée CARLIER, applaudie par la grosse majorité de l'assistance.

MM. WAXIN et REMY appuient vivement les conclusions du rapporteur M. Seydoux, *qui sont adoptées à mains levées.*

Pour les vieux hospitalisés

M. P. DELCOURT avait déposé un vœu invitant les Conseils d'administration des Hospices à laisser à la disposition de leurs hospitalisés les petites rentes pouvant leur provenir soit de la Retraite ouvrière et paysanne, soit d'allocation d'ascendant.

Après diverses observations présentées par plusieurs conseillers, l'Assemblée adopte ce vœu.

La discussion de le reconstitution du Nord avait été fixée au début de la séance d'hier mercredi, mais elle a été ajournée.

Le Conseil tiendra une nouvelle réunion publique cet après-midi, jeudi, à 15 heures.

La lutte contre la tuberculose dans le Nord

LE CONSEIL GÉNÉRAL VA ÊTRE APPELÉ A PRENDRE D'IMPORTANTES ET ÉNERGIQUES DISPOSITIONS DE COMBAT

Au cours de la session actuelle, le Conseil Général du Nord va être appelé : 1° à examiner ce qui a été fait jusqu'à ce jour en ce qui concerne la lutte contre la tuberculose ; 2° à approuver un plan d'ensemble de l'outillage nécessaire à la lutte contre le terrible fléau qui décime les populations de la France et particulièrement celles du Nord.

Le rapport de M. Hudelo, préfet du Nord, signale, en effet, que la moyenne des décès causés dans le NORD par la tuberculose s'élève à 253 par 100.000 habitants, contre 100, moyenne de la France. « Ce chiffre, dit le rapport, doit d'autant plus nous alarmer *que nous pouvons constater une progression nettement marquée dans la marche du mal.* »

UN PLAN D'ENSEMBLE EST MIS AU POINT

Des mesures sérieuses vont donc être prises — dès ce jour sans doute — par notre assemblée départementale.

L'examen du rapport du Préfet portera sur les principaux points suivants :

Approbation de l'échelle de traitement et du statut des infirmières-visiteuses d'hygiène sociale qui seront affectées aux services des dispensaires.

— Examen de la carte des dispensaires à créer dans le département.

— Décision à prendre sur le construction d'un Sanatorium de cinq cents lits sur le territoire sud du département.

LE NORD DOIT CONSENTIR A DE GRANDS SACRIFICES

Et M. le Préfet termine son rapport en jetant un coup d'œil sur ce qui se passe chez nos voisins, et en constatant que partout, en Hollande, en Angleterre, au Danemark, aux Etats-Unis, la terrible maladie allait en décroissance (le nombre de décès signalé en 1925 dans ce dernier pays n'atteignait plus que 86 pour 100.000 habitants).

Ces résultats sont dûs grâce à une forte organisation de combat, à une lutte serrée, durement menée par les organisations d'hygiène sociale et grâce aussi et surtout *aux efforts financiers faits par ces pays* pour combattre le mal.

Il faut donc que le Nord, lui qui est le plus éprouvé parmi les départements français, consente à tous les sacrifices nécessaires et pour cela le Préfet du Nord demandera au Conseil Général d'adopter

a) Ou le principe de l'emprunt pour payer les dépenses nécessitées par la réalisation du plan de lutte exposé ci-dessus ;

b) Ou le principe du paiement direct, sur les crédits du budget, des dites dépenses, avec engagement d'inscrire à partir de l'année 1929 un crédit minimum de 1.000.000 de francs, à titre de subvention au Comité départemental de préservation antituberculeuse, pour être employé à la construction des formations sanitaires prévues au plan ;

c) Donner son avis sur le principe de l'appel à la souscription publique.

Chez les Agriculteurs du Nord

Les agriculteurs du Nord se sont réunis mercredi, à 11 heures, à l'Hôtel Maréchal. M. Achille Hadou présidait cette séance, entouré de MM. G. Maxarez, Georges Potié, Ch. Desprez, Des Rotours, Emile Davaine, Florimond Desprez, Lauthiez, Rivart, Herremen, Docteur Montsarrat, Bataille, Paul Wemaere, P. Belle, Jean Lefèvre, directeur des Services agricoles du Nord ; Pasqueseone, Leriche, Merchier, Brethenoux, Colette, etc., etc...

Sont excusés : MM. Leroy et Ch. Macarez.

Le Président fait l'éloge des sociétaires décorés de la Légion d'honneur ou du Mérite agricole, dont MM. Grimpret nommé officier de la Légion d'honneur ; Louis Demesmey, Sapelier et Benjemin Roose, chevaliers ; Bossut, Dassonville, Daubresse, Flaba, Facqueur et Georges Poidevin, nommés officiers.

M. F. Desprez dit ensuite les travaux importants exécutés au cours de l'année. On s'occupe surtout de la question douanière et de celle du blé. Le bureau demande notamment la liberté du transit du blé. Le ministre a déclaré que la suppression des 0 fr. 10 d'acquit grèverait le budget de quatre millions !...

Les conséquences de cet état de choses sont les suivantes, dit M. Desprez :

« Les tourteaux, couverture des bestiaux, valent 140, les blés ne sont pas vendus au delà de 110 actuellement. Nous réclamons donc être mieux protégés.

« Nous réclamons la taxe d'importation à 35 francs au lieu de 25 francs.

« Nous devons regretter l'absence de politique agricole actuelle dans notre région. Dans le Midi on se souvient. Le Nord laisse faire. »

En conséquence, M. Desprez fait adopter par l'assemblée les vœux suivants :

1. La suppression des 0,10 de droit d'acquit sur le transit des blés dans l'intérieur du pays.

2. Que le droit de douane actuel à l'entrée des blés exotiques soit porté à 35 francs, *même sur* les blés importés de l'étranger depuis août, voire même depuis juillet dernier.

Après quelques échanges de vues, M. Hadou félicite M. Desprez de son exposé et lève la séance.

On aurait incendié l'hospice de Saint-Valery-sur-Somme

Un incendie détruisit partiellement, le 4 septembre dernier l'hospice de St-Valery-sur-Somme.

Mardi soir, un nouveau sinistre a éclaté et a détruit les dépendances de cet hospice.

Une enquête est ouverte sur les causes de ces incendies qu'on croit avoir été provoqués volontairement.

DERNIÈRE HEURE

POUR LUTTER CONTRE LE CANCER DANS LE NORD

Un don de radium à la Faculté de Lille

Il amène à envisager la création d'un centre de traitement dans cette ville

On a lu dans notre compte-rendu de la séance d'hier du Conseil général, que l'Assemblée départementale avait adopté un projet de création dans le Nord, d'un centre anticancéreux, avec clinique et traitement approprié pour combattre le cancer qui fait, avec la tuberculose, de terribles ravages dans notre population.

A ce sujet nous croyons savoir qu'au cours de la réunion du Conseil de l'Université qui s'est tenue hier soir à la Faculté des Lettres, M. le Recteur a fait connaître à l'assemblée qu'un don d'une certaine quantité de radium d'une valeur de un million de francs, venait d'être fait à l'Université de Lille par un groupement qui s'occupa de ravitailler nos populations pendant la guerre.

De plus nous croyons pouvoir ajouter, qu'à la suite de ce don, une entente semble probable sinon certaine, pour que le Conseil de l'Université, le Conseil général et la Ville de Lille décident d'un commun accord la création à Lille d'un Centre de traitement contre le cancer.

200.000 fr. de bijoux volés à Roubaix

Deux individus ont été arrêtés hier à Saint-Etienne

On nous informe de Saint-Etienne que la police de cette ville a arrêté deux individus qui étaient porteurs de bijoux de valeur. Ceux-ci proviendraient d'un cambriolage commis il y a quelques mois dans une bijouterie de Roubaix où plus de 200.000 francs de bijoux auraient été volés.

UNE PERQUISITION CHEZ L'ESCROC D'UN INDUSTRIEL LILLOIS

Une perquisition a été opérée par M. Ameline, commissaire aux délégations judiciaires dans les bureaux de l'ingénieur De Blanck, 55, Avenue Emile Zola et au domicile particulier de ce dernier, 53, boulevard de Montmorency à Paris.

Le commissaire n'a trouvé aucune trace de comptabilité ni d'argent, mais il a saisi de nombreux échantillons d'un nouveau produit que l'ingénieur devait lancer et exploiter avec un pharmacien.

Le magistrat vérifiera incessamment les coffres-forts que l'ingénieur avait loués dans des banques.

Toulouse à Lille

En compagnie de MM. Planque, secrétaire général ; Martin, secrétaire adjoint ; Philippeau, ingénieur aux travaux d'assainissement, M. Roger Salengro, maire de Lille, a reçu, hier de 12 heures à 13 h. 30, à l'Hôtel de Ville, un galiou de la Ville de Toulouse conduite par MM. Lavit et Victor, adjoints au maire.

Se rendant de Bruxelles à Paris, les élus municipaux de Toulouse ont visité les grands travaux de la ville de Lille.

L'examen des budgets par la Commission des Finances

ELLE S'OCCUPERA DEMAIN DE CELUI DES REGIONS LIBEREES

La Commission des Finances a adopté le **budget des conventions et les chapitres réservés du Ministère de l'Intérieur.**

Le Ministre du Commerce a été ensuite entendu sur les crédits de l'Aéronautique relatifs aux primes et subventions aux Entreprises de navigation aérienne.

Le président a appelé l'attention du Ministre sur l'importance du vote de la Commission, le crédit sollicité correspondant à un engagement, échelonné il est vrai sur 10 ans, mais se montant à environ 1 milliard 300 millions.

Le Ministère a répondu qu'il était indispensable d'établir des programmes de longue durée et il a ajouté que le vote demandé à la Commission s'appliquait d'ailleurs seulement à des engagements de dépenses.

La Commission s'occupera aujourd'hui du budget des Régions Libérées.

LA RENTREE DES CHAMBRES LE 3 NOVEMBRE ?

La Commission se trouvera prête à engager la discussion du budget devant la Chambre dès le 16 octobre, mais il demeure cependant possible que la convocation des Chambres n'ait lieu que le 3 novembre, par suite du désir d'un certain nombre de parlementaires de retarder l'ouverture de la session jusqu'après le congrès du parti radical-socialiste qui se tiendra du 27 au 30 octobre.

UN DEMENTI RUSSE A PROPOS DES ECOLES D'AGITATEURS

L'« Agence Tass » de Moscou, déclare inventée l'information d'après laquelle des écoles d'agitateurs auraient été créées à Toulon, Cherbourg et Southampton.

LA TRAGEDIE de Valenciennes

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Ahmed ben Lachen vint alors s'asseoir près d'elle, sur le lit, et lui dit :

« Tu as de la chance qu'il y ait une police, car autrement tu ne partirais pas comme cela ».

Tous deux continuèrent à causer de choses et d'autre pendant un certain temps.

Dans l'intervalle, l'aîné des enfants de Louise Evrard, âgé de 4 ans, alla rejoindre sa mère dans la chambre.

Louise Evrard avait remarqué que son amant portait constamment la main dans sa poche, à un moment donné, Ahmed ben Lachen dit à l'aîné des enfants : « Robert, descends... »

Louise Evrard s'opposa à son départ : « Reste-là, mon petit, tu ne me gênes pas ».

Ahmed ben Lachen se leva alors du lit et s'adressant à sa concubine lui dit d'un ton menaçant : « Tu as le la chance qu'il y ait une police », et tout en prenant son revolver il l'approcha de la figure de Louise Evrard et lui tira une balle dans le cou.

La malheureuse tomba sur le plancher, elle put néanmoins se relever et vit alors Ahmed ben Lachen qui se logeait une balle de revolver dans la tête.

Des sommeiliers qui se trouvaient dans la salle du débit au bruit des détonations montèrent au premier étage et prodiguèrent des soins aux blessés qui furent transportés à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes.

Mort du meurtrier

Comme nous le disons plus haut Ahmed ben Lachen, 38 ans, né à Menbrahim (Maroc), avait été transporté dans le coma à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes.

Il ne put être interrogé et Ahmed ben Lachen a succombé des suites de sa blessure, mercredi à trois heures du matin.

Par suite de sa mort, l'action de la justice est éteinte.

L'état de la victime

Dans la soirée de mercredi, l'état de Louise Evrard, qui est en traitement à l'Hôtel-Dieu, était stationnaire et le docteur de Lauwereyns, médecin-légiste, qui le soigne, espère qu'elle sera rétablie d'ici peu de temps.

Les funérailles de M. Jonnart

Mercredi matin, ont été célébrées, en l'église St-Thomas d'Aquin, les obsèques de M. Célestin Jonnart, membre de l'Académie française et de l'Académie des Sciences morales et politiques, sénateur du Pas-de-Calais, ancien gouverneur général de l'Algérie et ancien ambassadeur auprès du Saint-Siège.

La levée du corps a été faite à 10 heures, à son domicile, 199, boulevard St-Germain.

Dans le chœur avait pris place Mgr Dubois, cardinal-archevêque de Paris qui a donné l'absoute à l'issue de la cérémonie.

Le deuil était représenté par M. du Sault, gendre du défunt : MM. Francisque, René, Joseph et Augustin Aynard, ses beaux-frères ; Mme du Sault, sa fille ; Mlle Jonnart, sa nièce, et par Mme Fournier sa sœur. Au premier rang de l'imposante assistance, on remarquait la délégation de l'Académie française en habit vert : M. Georges Lecomte, directeur ; M. Paul Valéry, chancelier, et M. René Doumic, secrétaire perpétuel. L'Académie des Sciences morales et politiques avait délégué son président, le baron Ernest Seillière. Le président de la République s'était fait représenter par l'amiral Vedel, de sa maison militaire, et le ministre de l'Instruction publique, empêché, par son chef de cabinet, M. Boitaert.

Dans l'église, on remarquait en outre MM. Barthou ministre de la Justice, en habit d'académicien ; M. Leygues ministre de la Marine ; Doumer président du Sénat ; Boujou, préfet de la Seine ; Delsol, président du Conseil municipal ; le marquis de Crewe, ambassadeur de Grande-Bretagne ; Quinones de Léon, ambassadeur d'Espagne ; Steeg, président supérieur au Maroc ; le représentant de M. Violette, gouverneur général de l'Algérie ; le maréchal Lyautey ; MM. Millerand, Lépine, Crozier, Alapetite, Regnault, etc., etc.

Après la cérémonie le corps a été déposé dans le caveau de l'église en attendant son inhumation.

LE PARRICIDE d'Anzin

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Ce qu'ont déclaré les témoins

L'Algérien Djaber Mohamed est beaucoup plus affirmatif et confirme entièrement sa déclaration antérieure. Il donne cependant quelques explications complémentaires sur la discussion qu'il entendit au cours de la nuit fatale. Le père et la fille étaient rentrés vers minuit. Immédiatement après une discussion s'éleva entre eux et le fils s'en mêla. La fille partit et le calme régna. Il ne s'est que lundi matin qu'il apprit le décès du mineur. Il ajoute néanmoins que le père et le fils se disputaient souvent, et Mme Dayez, cabaretière, 27, rue de la Liberté, assure avoir vu rentrer dans son débit Arthur Legrand vers 22 h. Elle lui servit à boire et constata qu'il avait au sommet de la joue droite une légère ecchymose recouverte de boue, par où s'échappaient quelques gouttes de sang. Quand il quitta le cabaret, il se dirigea vers son domicile.

Mlle Nelly Legrand confirme ce que nous avons dit hier, qu'ayant aperçu son père, vers 23 heures à la porte du bal Brasselet, rue de Saint-Amand, elle lui demanda ce qu'il faisait là.

Elle l'invita à regagner son domicile et l'accompagna. Elle assure que la maison à ce moment n'était nullement éclairée, si ce n'est au premier étage. Or, son frère Henri affirme au contraire, avoir laissé la lampe allumée à son départ vers 21 heures — préférant toujours dit-il avoir de la lumière lorsque son père est absent — et l'avoir retrouvée dans la même position à son retour vers 4 heures du matin.